

# Commune de Bas-Intyamon



## LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Convocation à l'assemblée communale  
extraordinaire du 15 juin 2021



Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamon, sont convoqués en assemblée communale extraordinaire le

**mardi 15 juin 2021 à 20H00**  
**A la salle CO2 – la Ronclina 4 – 1635 La Tour de Trême**

**Tractanda :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 avril 2021 (il ne sera pas lu)
2. Choix du mode de convocation pour les assemblées communales période 2021-2026
3. Election des membres de la commission d'urbanisme et d'énergie
4. Election des membres de la commission des naturalisations
5. Règlement communal sur le droit de cité (il ne sera pas lu)
6. Crédit d'étude pour le projet de l'agrandissement de l'école d'Estavannens  
Rapport de la Commission financière et vote
7. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Ils sont également publiés sur le site [www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch).

Le Conseil communal

---

## **2. Choix du mode de convocation pour les assemblées communales période 2021-2026**

La loi sur les communes indique qu'il incombe à l'assemblée communale de choisir le mode de convocation pour les prochaines assemblées. Le Conseil communal propose de convoquer les citoyens actifs de cette manière :

- Insertion d'un avis convocateur dans la Feuille officielle
- Affichage aux trois piliers de la commune
- Envoi d'un bulletin tout-ménage
- Publication sur le site internet de la commune

Art. 12 Loi sur les communes

## **3. Election de la commission d'urbanisme et d'énergie**

En début de période législative, l'Assemblée est amenée à désigner les personnes qui siégeront dans les différentes commissions communales.

Pour la commission d'urbanisme et d'énergie, les personnes suivantes présentent leur candidature :

- M. Pierre-Alain Conus, Estavannens
- M. Américo Delgado, Villars-sous-Mont
- M. Benoît Geinoz, Enney
- M. Olivier Pharisa, Syndic, Estavannens
- M. Ludovic Moret, Conseiller communal, Enney
- M. Charles Rime, Conseiller communal, Enney

#### **4. Election de la commission des naturalisations :**

Pour la commission des naturalisations, les personnes suivantes présentent leur candidature

- Mme Catherine Décrind, Estavannens
- Mme Ariane Favre, Villars-sous-Mont
- M. Antonio Gumbau, Enney
- Mme Véronique Dey, Enney
- Mme Mélanie Lanthmann, Conseillère communale, Villars-sous-Mont
- Mme Anne-Marie Seydoux, Conseillère communale, Estavannens
- M. Eric Barras, Vice-Syndic, Enney

#### **5. Règlement sur le droit de cité communal**

Le Conseil communal s'est basé sur le règlement type pour élaborer le règlement sur le droit de cité communal.

Ledit règlement fixe les conditions d'acquisition et de perte du droit de cité communal, la procédure ainsi que les émoluments y relatifs.

Il est mis à disposition sur le site internet de la commune, ainsi qu'au bureau communal.

## 6. Crédit d'étude



COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY

### *Message pour les citoyens de Bas-Intyamou*

#### **Objet :**

Etude pour la réalisation de l'agrandissement du site scolaire d'Estavannens.

#### **But de la dépense :**

Projet de l'ouvrage et jusqu'à la procédure de demande de mise à l'enquête

#### **Plan de financement :**





Rubrique comptable	2900.503.00	CHF	300'000.00
<b>Financé par un emprunt</b>		<b>CHF</b>	<b>300'000.00</b>
Coût annuel amortissement 3 %		CHF	9'000.00
Intérêts financiers annuels 1 %		CHF	3'000.00

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.



## HORAIRE

### DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamon Route de l'Intyamon 36, 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Web		<a href="http://www.bas-intyamon.ch">www.bas-intyamon.ch</a>
E-Mail		<a href="mailto:commune@bas-intyamon.ch">commune@bas-intyamon.ch</a>

### HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME